



ENTENTE RELATIVE AUX AUTOCHTONES DE WINNIPEG

Un avenir commun, fondé sur la vérité, l'harmonie et la générosité

NOTRE VISION

Élaborée par des enfants rassemblés en harmonie pour imaginer l'avenir de Winnipeg

« La Ville de Winnipeg est un endroit où tout le monde a son mot à dire, où les gens et l'environnement priment et où l'accès équitable est de mise. Tout le monde devrait être respecté, accepté et traité avec bienveillance. On devrait tous traiter les autres de façon équitable et bienveillante, et les accepter tels qu'ils sont, car un sentiment d'appartenance favorise l'indépendance. Unis et pleins d'espoir, nous pouvons œuvrer pour une ville sûre et harmonieuse. Jouez un rôle de leadership : pensez par vous-mêmes et prononcez-vous en faveur du changement. »

Le nom « Winnipeg » est dérivé de l'appellation crie désignant le lac Winnipeg, soit *win*, qui signifie « boueuse », et *nippe*, qui signifie « eau ». Winnipeg est situé sur le territoire visé par le Traité n° 1, les terres ancestrales des peuples anishinabe (ojibwé), ininew (cri), ojicri, déné et dakota; il représente le berceau de la nation métisse et le cœur des terres ancestrales des Métis. Des personnes de partout dans le monde se sont établies à Winnipeg, et notre collectivité est fière de sa diversité culturelle. En tant que premiers habitants de ces terres, et en tant qu'habitants par naissance ou par adoption, nous visons tous à créer une ville meilleure, qui repose sur le respect mutuel, l'égalité des chances et l'espoir.

Depuis des milliers d'années, ce lieu accueille d'innombrables personnes, et aujourd'hui, il reçoit des Inuits du Nord ainsi que des personnes autochtones en provenance d'autres territoires qui arrivent ici de partout, par voie terrestre, aérienne et fluviale. Cet esprit d'accueil que nous avons hérité est aujourd'hui manifeste dans les salutations adressées et les témoignages d'amitié offerts à tous les peuples autochtones arrivant à Winnipeg.

Qu'est-ce que la réconciliation? C'est une question de dignité humaine. Il s'agit du droit de chacun d'être traité avec bienveillance, décence et respect, et ce, au profit de tous. Il s'agit également de reprendre les principes de paix et de partenariat qui sous-tendaient les traités d'origine. Nous travaillons tous vers un même objectif : bâtir des familles heureuses, résilientes, solides et prospères. Quand nous ferons prévaloir les authentiques principes canadiens que sont la paix, le partenariat et l'inclusion – nos plus précieux idéaux –, nous améliorerons nos chances de réussite.

NOS ENGAGEMENTS

- La Ville de Winnipeg s'est engagée à mettre en place un processus de réconciliation permanent à Winnipeg; un processus basé sur l'établissement et le maintien de partenariats mutuellement respectueux avec les personnes, les organismes et les gouvernements inuits, métis et des Premières Nations.
- La Ville de Winnipeg s'est engagée à privilégier une relation respectueuse avec les peuples inuit, métis et des Premières Nations à Winnipeg, et à jouer un rôle de chef de file résolu en vue de mobiliser de nouveaux partenaires qui participeront au processus collectif de réconciliation à Winnipeg.
- La Ville de Winnipeg s'est engagée à poursuivre un processus de réconciliation orienté par les connaissances et les expériences des peuples inuit, métis et des Premières Nations et intégrera à ce processus différentes traditions culturelles, protocoles, cérémonies et langues afin de traduire l'identité et le statut de nation de ces peuples.
- Guidée par les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, la Ville de Winnipeg s'est engagée à travailler avec divers secteurs, organismes, groupes et personnes de partout à Winnipeg, dans le but de mettre sur pied de nouvelles initiatives, d'établir de nouveaux partenariats et de faire avancer les efforts en faveur de la réconciliation avec les peuples autochtones.
- La Ville de Winnipeg s'est engagée à participer à des gestes de réconciliation et de célébration dans l'ensemble de la ville de sorte qu'elle opère un changement culturel positif, à l'interne comme à l'externe, en ce qui a trait aux relations entre ses résidents autochtones et non autochtones.
- La Ville de Winnipeg et les partenaires de l'Entente relative aux Autochtones de Winnipeg se sont engagés à collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action qui respectent les engagements, les valeurs communes et les principes énoncés dans la présente Entente visant le développement et le maintien de partenariats mutuellement respectueux avec les peuples inuit, métis et des Premières Nations.

NOS PRINCIPES

La Commission de vérité et réconciliation du Canada croit que, pour que le Canada s'épanouisse au XXI^e siècle, la réconciliation entre le Canada autochtone et non autochtone doit être fondée sur les principes suivants :

1. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est le cadre pour la réconciliation à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société canadienne.
2. Les Premières Nations, les Inuits et les Métis, à titre de premiers habitants de ce pays et de peuples qui ont droit à l'autodétermination, ont des droits constitutionnels et en vertu des traités et des droits de la personne qui doivent être reconnus et respectés.
3. La réconciliation est un processus de guérison des relations qui exige un partage de la vérité, des excuses et une commémoration publics qui reconnaissent et réparent les dommages et les torts du passé.
4. La réconciliation exige des mesures constructives pour aborder les séquelles permanentes du colonialisme qui a eu des répercussions dévastatrices sur l'éducation, les cultures et les langues, la santé, le bien-être de l'enfance, l'administration de la justice, les possibilités économiques et la prospérité des peuples autochtones.
5. La réconciliation doit créer une société plus équitable et inclusive en comblant les écarts relatifs aux résultats sur les plans sociaux, économiques et de la santé qui existent entre les Canadiens autochtones et non autochtones.
6. Tous les Canadiens, à titre de personnes visées par les traités, partagent la responsabilité de l'établissement et du maintien de relations mutuellement respectueuses.
7. Les points de vue et les interprétations des aînés autochtones, et les points de vue et les interprétations des gardiens du savoir traditionnel en ce qui concerne l'éthique, les concepts et les pratiques de réconciliation sont essentiels pour une réconciliation à long terme.
8. Appuyer la revitalisation culturelle des peuples autochtones et intégrer les systèmes de savoir, les histoires orales, les lois, les protocoles et les liens avec la terre des Autochtones sont des éléments essentiels au processus de réconciliation.
9. La réconciliation exige une volonté politique, un leadership conjoint, l'établissement d'un climat de confiance, de la responsabilisation et de la transparence, ainsi qu'un investissement important de ressources.
10. La réconciliation exige un dialogue et une éducation du public soutenus, y compris l'engagement des jeunes, au sujet de l'histoire et des séquelles des pensionnats indiens, des traités et des droits des Autochtones, ainsi que des contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones à la société canadienne.

TANT QUE BRILLERA LE SOLEIL, QUE POUSSERA L'HERBE ET QUE COULERONT LES RIVIÈRES.

Brian Bowman, maire
Membres du Conseil municipal
Ville de Winnipeg
Date

Doug McNeil,
directeur municipal
Ville de Winnipeg
Date



JOURNEY OF RECONCILIATION
LES CHEMINS DE LA RÉCONCILIATION

Partenaires :
À communiquer